



Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 06/07/2018 Publication : 06/07/2018



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 26 JUIN 2018 -

DÉCISION N° 18 - 07 - 055

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 18 juin 2018 s'est réuni le mardi 26 juin 2018 à partir de 14 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Présents:

- Bernard Philibert (Président)
- Marianne Darfeuille (Vice-présidente)
- Georges Dru (Vice-président)
- Claude Giraud (Vice-président)
- Claude Liogier (membre du bureau)

Décision 9 : L'avenant n° 3 au marché d'acquisition d'un logiciel de gestion de la formation.

Le marché d'acquisition d'un logiciel de gestion de la formation a été attribué le 4 juillet 2013 à la société GILBERT CONSULTANTS et est actuellement en phase de maintenance.

Le 8 juin 2017, le bureau du conseil d'administration du SDIS a approuvé le transfert du marché de la société GIBLERT CONSULTANTS à la société HR GSYS. Le 1er avril 2018, le groupe HR PATH a procédé au rapprochement de ses deux entités, HR GSYS et HR PATH SOFTWARE.







Le présent avenant a donc pour objet le transfert du marché d'acquisition d'un logiciel de gestion de la formation de la société HR GSYS à la société HR PATH SOFTWARE et n'a aucune incidence financière.

Vu le rapport présenté par le Président, Le bureau prend la décision suivante :

Article unique:

Le bureau du conseil d'administration approuve l'avenant n° 3 relatif au marché d'acquisition d'un logiciel de gestion de la formation et autorise le Président à signer le document ci-joint.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire

Bernard PHILIBERT